

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 01525

Numéro SIREN : 403 582 646

Nom ou dénomination : "DMA ARMATURES SERVICES DU CENTRE" PAR ABREVIATION
"DMA - ASC"

Ce dépôt a été enregistré le 17/07/2018 sous le numéro de dépôt 10721

« DMA ARMATURES SERVICES DU CENTRE »

« D M A - A S C »

Société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 €

Siège social : Parc Technologique Claude-Monet - 14, rue Ernest-Gouin

78290 CROISSY SUR SEINE 78290

403 582 646 RCS VERSAILLES

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 19 JUIN 2018**

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT VOTEE

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit le bénéfice de 112.782 € au compte « report à nouveau » dont le solde déficitaire sera ramené de 339.595 € à 226.812 €.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU DMA ASC

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 14 Rue Ernest Guin 78290 CROISSY SUR SEINE

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 0 3 5 8 2 6 4 6 0 0 0 3 6

Néant ☐ *Exercice N clos le,
31/12/2017

				Exercice N clos le, 31/12/2017				
				Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)				AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *		AB		AC		
		Frais de développement *		CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires		AF	8 632	AG	8 632	
		Fonds commercial (1)		AH	5 335	AI	5 335	
		Autres immobilisations incorporelles		AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN		AO		
		Constructions		AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	1 459 085	AS	1 360 943	98 141
		Autres immobilisations corporelles		AT	135 199	AU	92 964	42 234
		Immobilisations en cours		AV	36 307	AW		36 307
		Avances et acomptes		AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		CT		
		Autres participations		CU		CV		
		Créances rattachées à des participations		BB		BC		
		Autres titres immobilisés		BD		BE		
		Prêts		BF	42 245	BG		42 245
		Autres immobilisations financières*		BH	1 450	BI		1 450
TOTAL (II)				BJ	1 688 255	BK	1 462 540	225 715
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL	324 400	BM		324 400
		En cours de production de biens		BN		BO		
		En cours de production de services		BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis		BR	366 490	BS		366 490
		Marchandises		BT	84 567	BU		84 567
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*		BX	845 415	BY	10 872	834 542
		Autres créances (3)		BZ	421 832	CA		421 832
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD		CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités		CF	60 143	CG		60 143	
	Charges constatées d'avance (3)*		CH	613	CI		613	
	TOTAL (III)		CJ	2 103 461	CK	10 872	2 092 589	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)		CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)				CO	3 791 717	IA	1 473 413	2 318 304
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP	(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 59
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SASU DMA ASC</u>			Néant ☐ *
			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : <u>1 000 000</u>)		DA 1 000 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <u>EK</u>)		DC
	Réserve légale (3)		DD 99 999
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <u>B1</u>)		DF
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <u>EJ</u>)		DG 62 789
	Report à nouveau		DH (339 595)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI 112 782
	Subventions d'investissement		DJ
	Provisions réglementées *		DK
	TOTAL (I)		DL 935 976
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	
Avances conditionnées		DN	
TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP
	Provisions pour charges		DQ
	TOTAL (III)		DR
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS
	Autres emprunts obligataires		DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU 260 615
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <u>EI</u>)		DV
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX 869 207
	Dettes fiscales et sociales		DY 250 344
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ
	Autres dettes		EA 2 161
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB
TOTAL (IV)		EC 1 382 328	
Ecart de conversion passif* (V)		ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE 2 318 304	
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C
			1D
			1E
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 1 349 653
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH 210 794	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 57 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU DMA ASC						Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	461 030	FB		FC	461 030	
	Production vendue { biens * services *	FD	6 475 088	FE		FF	6 475 088	
		FG	43 304	FH		FI	43 304	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	6 979 423	FK		FL	6 979 423	
	Production stockée*					FM	102 431	
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	8 838	
	Autres produits (1) (11)					FQ	250	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	7 090 943
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	365 996	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	7 281	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	3 938 256	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(65 809)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 578 886	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	29 795	
	Salaires et traitements*					FY	733 429	
	Charges sociales (10)					FZ	268 771	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	42 319
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	45	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	6 898 973
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	191 969	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	848	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	848	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	22 873	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	22 873	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(22 024)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	169 945	

CHARGES ET PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 8 avec les données saisies ci-dessous

☒

Cocher la case si vous souhaitez l'affectation des charges et produits antérieurs par nature

☐

Si la case est cochée, le montant de la colonne "A" sera ajouté à la rubrique de la liasse fiscale.

Si la case n'est pas cochée, les montants sont déjà intégrés dans la rubrique de la liasse fiscale.

Désignation	672 - 772 A	Montants débiteurs B	Montants créditeurs C	Total A + B - C
CHARGES				
Achats de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Sous-traitance				
Crédit-bail mobilier				
Crédit-bail immobilier				
Location, charges locatives				
Personnel extérieur				
Autres achats et charges externes				
Impôts et taxes				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Autres charges d'exploitation				
TOTAL				
Intérêts et charges assimilés				
Impôts sur les bénéfices				
PRODUITS				
Ventes de marchandises				
Production vendue { biens				
{ services				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Transferts de charges				
Autres produits d'exploitation				
TOTAL				
Produits financiers				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				

Les colonnes B et C ne sont à servir que pour les charges et produits non comptabilisés en 672 et 772

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SASU DMA ASC		Néant ☐ *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	12 767		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	12 767		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	39 104		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	39 104		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(26 337)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	30 826		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	7 104 559		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	6 991 777		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	112 782		
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	25 671	
			- Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC			
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD			
	(9)	Dont transferts de charges			A1	8 838	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N	
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Pénalités, amendes fiscales et pénales				226			
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion				38 878			
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion					12 767		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
				Charges antérieures	Produits antérieurs		

OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 7 avec les données saisies ci-dessous

☒

Désignation	Montants
DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Pénalités sur marchés	
Pénalités, amendes fiscales et pénales	226
Dons, libéralités	
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice	
Subventions accordées	
Rappel d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	38 878
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	
Autres charges	
Amortissements des immobilisations	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
TOTAL	39 104
DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Dédits et pénalités perçus sur achats et sur ventes	
Libéralités perçues	
Rentrées sur créances amorties	
Subventions d'équilibre	
Dégrèvement d'impôts autres qu'impôts sur les bénéfices	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	12 767
Produits des cessions d'éléments d'actif	
Subventions d'investissement virées au résultat	
Autres produits	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
Transfert de charges	
TOTAL	12 767

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU DMA ASC

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 2 318 304 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 112 782 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 14/03/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement ANC N°2015-06 du 23 novembre 2015.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2017 a été constaté pour un montant de 47 201 euros. Le Cice a été comptabilisé en 6481.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	13 968			13 968
Immobilisations corporelles	1 508 881	121 712		1 630 592
Immobilisations financières	63 696		20 000	43 696
Total	1 586 544	121 712	20 000	1 688 256
Amortissements & provisions				
Immobilisations incorporelles	8 633			8 633
Immobilisations corporelles	1 411 589	42 319		1 453 908
Immobilisations financières				
Total	1 420 221	42 319		1 462 541
ACTIF NET				225 715

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2017
Éléments achetés	5 337
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	5 336

Les tests de depreciation effectués au regard du niveau d'activité et de la rentabilité de la société ne nécessitent pas la comptabilisation d'une provision pour depreciation du fonds de commerce.

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 311 556 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	42 246		42 246
Autres	1 450		1 450
Créances de l'actif circulant			
Créances Clients et Comptes rattachés	845 415	845 415	
Autres	421 832	421 832	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	614	614	
Total	1 311 556	1 267 861	43 696
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Fournisseurs - rrr à obtenir	7 171
Total	7 171

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 000 000,00 euros décomposé en 5 000 titres d'une valeur nominale de 200,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	5 000	200,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	5 000	200,00

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 382 328 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	210 795	210 795		
- à plus de 1 an à l'origine	49 820	17 145	32 675	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	869 207	869 207		
Dettes fiscales et sociales	250 344	250 344		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	2 162	2 162		
Produits constatés d'avance				
Total	1 382 328	1 349 553	32 675	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	61 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	11 180			
(**) Dont envers les associés				

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs factures non parvenu	68 840
Dettes provisionnées pour cp	61 009
Prime sur congés payés	607
Provision pour assiduité à payer	1 666
Charges prov. cp	27 454
Charges prov prime sur cp	268
Taxe d'apprentissage	4 942
Formation professionnelle continue	7 223
Taxe professionnelle	6 000
Taxe sur les véhicules des sociétés	464
Organisme agefiph	3 318
Rabais, remises, ristournes acco	2 162
Total	183 952

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avances	614		
Total	614		

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	144 818
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	144 818
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Autres informations

Crédit-Bail

	Terrains	Constructio	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			48 000	134 420	182 420
Cumul exercices antérieurs			8 800	12 410	21 210
Dotations de l'exercice			9 600	14 581	24 181
Amortissements			18 400	26 991	45 391
Cumul exercices antérieurs			9 052	10 210	19 262
Exercice			9 875	15 145	25 020
Redevances payées			18 928	25 355	44 283
A un an au plus			9 875	31 764	41 639
A plus d'un an et cinq ans au plus			20 574	70 393	90 967
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer			30 449	102 157	132 606
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus			480	11 732	12 212
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle			480	11 732	12 212
Montant pris en charge dans l'exercice		651	9 875	15 145	25 671

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de reconstitution du fonds de roulement.

PELOYE ASSOCIES

Membre de la Compagnie Régionale de Paris
1 rue de Courcelles
75008 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

SASU DMA ASC

Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 000 Euros

14, rue Ernest Gouin

78290 CROISSY SUR SEINE

PELOYE ASSOCIES

Membre de la Compagnie Régionale de Paris
1 rue de Courcelles
75008 PARIS

SASU DMA ASC

Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 000 Euros

14, rue Ernest Gouin

78290 CROISSY SUR SEINE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

A l'associé unique de la société DMA ASC,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **DMA ASC** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

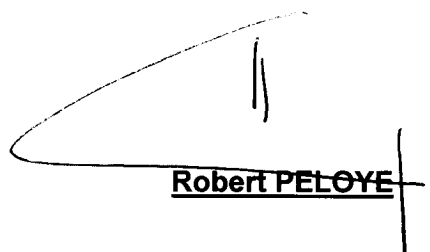
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 28 Mai 2018

Le commissaire aux comptes,

PELOYE ASSOCIES



Robert PELOYE

Bilan actif

	Brut	Amortisseme Dépréciation	Net au 31/12/2017	Net au 31/12/2016
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	8 633	8 633		
Fonds commercial (1)	5 336		5 336	5 336
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 459 085	1 360 944	98 141	80 295
Autres immobilisations corporelles	135 199	92 964	42 235	16 997
Immobilisations corporelles en cours	36 308		36 308	
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	42 246		42 246	42 246
Autres immobilisations financières	1 450		1 450	21 450
Total Actif Immobilisé	1 688 256	1 462 541	225 715	166 323
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	324 400		324 400	258 591
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis	366 491		366 491	264 060
Marchandises	84 567		84 567	91 849
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	845 415	10 873	834 542	812 391
Autres créances	421 832		421 832	491 111
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	60 143		60 143	43 714
Charges constatés d'avance (3)	614		614	614
Total Actif Circulant	2 103 462	10 873	2 092 589	1 962 329
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	3 791 718	1 473 414	2 318 304	2 128 652

Bilan passif

	au 31/12/2017	au 31/12/2016
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 000 000	1 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	100 000	100 000
Réserves statutaires ou contactuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	62 790	62 790
Report à nouveau	-339 596	-458 787
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	112 782	119 191
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total Capitaux Propres	935 976	823 194
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total Autres Fonds Propres		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total Provisions		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	260 615	277 783
Emprunts et dettes diverses (3)		
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	869 207	783 284
Dettes fiscales et sociales	250 344	238 825
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 162	5 565
Produits constatés d'avance (1)		
Total des Dettes	1 382 328	1 305 458
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	2 318 304	2 128 652
(1) Dont à plus d'un an (a)	32 675	
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 349 653	1 305 458
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	210 795	277 783
(3) Dont emprunts participatifs		

Compte de résultat

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS				
Ventes de marchandises	461 030	317 783	143 248	45,08
Production vendue	6 518 393	5 628 598	889 795	15,81
Production stockée	102 431	20 962	81 469	388,65
Autres produits	9 088	68 507	-59 418	-86,73
Total	7 090 944	6 035 850	1 055 093	17,48
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Achats de marchandises	365 997	219 410	146 586	66,81
Variation de stock (m/ses)	7 282	-63 390	70 672	-111,49
Achats de m.p & aut.approv.	3 938 257	3 245 394	692 863	21,35
Variation de stock (m.p.)	-65 809	1 141	-66 951	NS
Autres achats & charges externes	1 578 886	1 444 565	134 321	9,30
Total	5 824 612	4 847 121	977 492	20,17
MARGE SUR M/SES & MAT	1 266 332	1 188 730	77 602	6,53
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.	29 796	49 016	-19 220	-39,21
Salaires et Traitements	733 429	663 582	69 847	10,53
Charges sociales	268 772	256 816	11 956	4,66
Amortissements et provisions	42 319	25 794	16 525	64,07
Autres charges	46	19 383	-19 337	-99,76
Total	1 074 362	1 014 591	59 771	5,89
RESULTAT D'EXPLOITATION	191 970	174 139	17 831	10,24
Produits financiers	849	5 283	-4 434	-83,94
Charges financières	22 873	22 982	-109	-0,47
Résultat financier	-22 024	-17 699	-4 326	24,44
RESULTAT COURANT	169 946	156 440	13 506	8,63
Produits exceptionnels	12 767	1 667	11 100	665,74
Charges exceptionnelles	39 104	2 868	36 236	NS
Résultat exceptionnel	-26 337	-1 201	-25 136	NS
Impôts sur les bénéfices	30 826	36 048	-5 222	-14,49
RESULTAT DE L'EXERCICE	112 782	119 191	-6 409	-5,38

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU DMA ASC

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 2 318 304 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 112 782 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 14/03/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement ANC N°2015-06 du 23 novembre 2015.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2017 a été constaté pour un montant de 47 201 euros. Le Cice a été comptabilisé en 6481.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	13 968			13 968
Immobilisations corporelles	1 508 881	121 712		1 630 592
Immobilisations financières	63 696		20 000	43 696
Total	1 586 544	121 712	20 000	1 688 256
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	8 633			8 633
Immobilisations corporelles	1 411 589	42 319		1 453 908
Immobilisations financières				
Total	1 420 221	42 319		1 462 541
ACTIF NET				225 715

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2017
Éléments achetés	5 337
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	5 336

Les tests de depreciation effectués au regard du niveau d'activité et de la rentabilité de la société ne nécessitent pas la comptabilisation d'une provision pour depreciation du fonds de commerce.

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 311 556 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	42 246		42 246
Autres	1 450		1 450
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	845 415	845 415	
Autres	421 832	421 832	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	614	614	
Total	1 311 556	1 267 861	43 696
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Fournisseurs - rrr à obtenir	7 171
Total	7 171

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 000 000,00 euros décomposé en 5 000 titres d'une valeur nominale de 200,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	5 000	200,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	5 000	200,00

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 382 328 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	210 795	210 795		
- à plus de 1 an à l'origine	49 820	17 145	32 675	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	869 207	869 207		
Dettes fiscales et sociales	250 344	250 344		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	2 162	2 162		
Produits constatés d'avance				
Total	1 382 328	1 349 653	32 675	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	61 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	11 180			
(**) Dont envers les associés				

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs factures non parvenu	68 840
Dettes provisionnées pour cp	61 009
Prime sur congés payés	607
Provision pour assiduité à payer	1 666
Charges prov. cp	27 454
Charges prov prime sur cp	268
Taxe d apprentissage	4 942
Formation professionnelle continue	7 223
Taxe professionnelle	6 000
Taxe sur les véhicules des sociétés	464
Organisme agefiph	3 318
Rabais, remises, ristournes acco	2 162
Total	183 952

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avances	614		
Total	614		

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	144 818
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	144 818
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Autres informations
Crédit-Bail

	Terrains	Constructio	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			48 000	134 420	182 420
Cumul exercices antérieurs			8 800	12 410	21 210
Dotations de l'exercice			9 600	14 581	24 181
Amortissements			18 400	26 991	45 391
Cumul exercices antérieurs			9 052	10 210	19 262
Exercice			9 875	15 145	25 020
Redevances payées			18 928	25 355	44 283
A un an au plus			9 875	31 764	41 639
A plus d'un an et cinq ans au plus			20 574	70 393	90 967
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer			30 449	102 157	132 606
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus			480	11 732	12 212
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle			480	11 732	12 212
Montant pris en charge dans l'exercice		651	9 875	15 145	25 671

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de reconstitution du fonds de roulement.